

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION



Pourquoi nous faire confiance

ENGAGEMENT

Nous agissons toujours avec loyauté pour défendre au mieux vos intérêts et vous apporter le meilleur service.

SÉCURITÉ

Nous n'encaissons jamais de fonds directement de votre part. Votre argent est investi directement chez un assureur ou une société de gestion.

TRANSPARENCE

Nous vous communiquons de manière claire et lisible les informations vous permettant de prendre les bonnes décisions d'investissement, ainsi que l'intégralité des éléments relatifs à notre politique de frais.

PROTECTION DES DONNÉES

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement utilisées par LINXEA et LINXEA IMMO pour prodiguer un conseil adapté à vos besoins. Elles ne seront en aucun cas transmises, vendues ou louées à des tiers quel qu'il soit sauf si vous décidez de finaliser une souscription/ adhésion.

Les informations communiquées dans ce Document d'entrée en Relation sont des informations légales et réglementaires obligatoires qui vous permettent d'avoir une vision du périmètre d'activités de LINXEA et LINXEA IMMO et des conditions d'exercice des différents métiers exercés. Les informations ci après sont délivrées à l'attention du client par LINXEA et LINXEA IMMO, conformément aux dispositions des articles L521-1 et suivants, R521-1 et suivants du Code des assurances ainsi que les articles 325-5 et suivants, du règlement général de l'AMF.

ENTREPRISE : coordonnées et références

LINXEA, SAS au capital de 106.200 euros, est immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 478958762. Son siège social est situé au 58 avenue Hoche, 75008 Paris. LINXEA IMMO, SAS au capital de 10.000 euros, est immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 829 444 934. Son siège social est situé au 58 avenue Hoche, 75008 Paris. Le site www.linxea.com est enregistré à la CNIL sous le n°1261064. Tél : 01 45 67 34 22. Email : contact@linxea.com

Paraphe

Intermédiaire en assurance

LINXEA est immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 07 031 073 et LINXEA IMMO est immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 17003881. Cette immatriculation peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, sur son site internet www.orias.fr ou par courrier adressé à son attention au 1, rue Jules Lefebvre 75731 Paris cedex 09.

Dans ce cadre, LINXEA et LINXEA IMMO ont souscrit auprès de MMA une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. LINXEA (N° de police : 112786342) et LINXEA IMMO (N° de police : 7400026945) exercent comme courtiers en assurance conformément aux dispositions de l'article L.521-2, II, 1°, b du Code des assurances.

Voici la liste des principaux fournisseurs avec lesquels nous travaillons pour LINXEA : Generali, Suravenir, Spirica, Apicil et pour LINXEA IMMO : <https://www.linxea.com/decouvrir-linxea/nos-partenaires/partenaires-immobiliers-scp/>.

Une liste détaillée de l'intégralité de nos fournisseurs ou partenaires peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante dpo@linxea.com. LINXEA et LINXEA IMMO ne détiennent aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans LINXEA ou LINXEA IMMO.

LINXEA réalise plus de 33% de son chiffre d'affaires avec la compagnie d'assurance vie Suravenir.

LINXEA et LINXEA IMMO exercent leur activité de courtier en vous proposant un produit adapté à vos besoins et en respectant la législation en vigueur.

LINXEA et LINXEA IMMO ne proposent pas le service de recommandation personnalisée (niveau 2 ou niveau 3) visé à l'article L.521-4, II, du Code des assurances.

LINXEA et LINXEA IMMO sont exclusivement rémunérés sous forme de commissions directement négociées auprès de ses différents fournisseurs et partenaires.

L'autorité de contrôle de LINXEA et LINXEA IMMO est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dont les coordonnées sont les suivantes : 4 place de Budapest 75436 Paris cedex 09.

Conseiller en investissements financiers

LINXEA est un conseiller en investissements financiers (CIF) non indépendant référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07 031 073.

LINXEA IMMO est un CIF non indépendant référencé sur le registre de l'ORIAS sous le n° 17003881.

LINXEA et LINXEA IMMO sont membres de la CNCGP (n° d'adhérent de LINXEA: CA3788; n° d'adhérent de LINXEA IMMO: CA4066) et soumis au contrôle de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75002 Paris, <https://amf-france.org>

Lorsque nous proposons des produits d'investissement nous exerçons notre conseil de manière non indépendante car nous sommes susceptibles de percevoir une commission en lien avec la fourniture de notre prestation de conseil de la part de nos partenaires ou fournisseurs. Cette rémunération a pour objet d'améliorer la qualité de notre prestation et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir de manière honnête, loyale et professionnelle.

LINXEA et LINXEA IMMO entretiennent principalement des relations commerciales avec GENERALI, SURAVENIR, SPIRICA, APICIL, CARDIF, GENERALI LUXEMBOURG, NATIXIS LIFE.... Une liste détaillée de l'intégralité de nos fournisseurs ou partenaires peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante dpo@linxea.com.

Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une vente de produits financiers, LINXEA et LINXEA IMMO seront rémunérés sous forme de commissions négociées par LINXEA et LINXEA IMMO et exclusivement versées par les différents fournisseurs et partenaires de LINXEA et LINXEA IMMO. Sur votre demande, LINXEA et LINXEA IMMO sont susceptibles de vous fournir une prestation de conseil en investissements financiers qui sera rémunérée sous forme d'honoraires dont le montant vous sera communiqué en amont dans le cadre d'une prestation de conseil sur mesure. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Vous pouvez contacter LINXEA et LINXEA IMMO aussi bien par email, téléphone, que par courrier.

Activités immobilières

LINXEA IMMO exerce l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Elle détient une carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 020 353 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France. Elle a souscrit une garantie financière auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de LINXEA -Service réclamations - 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

Pour les activités de Conseil en Investissement Financier

Madame le Médiateur de l'AMF, Madame Cohen Branche, AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex2
Site internet : <http://www.amffrance.org/LemediateurdelAMF/Lemediateurmodedemploi/Modesdesaisine>.

Pour les activités d'assurance et Immobilières

Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) - 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS
email: cmap@cmap.fr - site Internet: www.cmap.fr

Informations en matière de conflits d'intérêts et politique de prévention

Conformément à l'article 325-29 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseiller s'est doté de moyens et de procédures écrites lui permettant de prévenir, gérer et traiter tous conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de son client.

NEXTSTAGE AM entretient des relations capitalistiques indirectes avec LINXEA et LINXEA IMMO qui sont susceptibles de distribuer des produits d'investissement dont le promoteur est NEXTSTAGE AM ou l'une de ses participations, telle que ATREAM.

LINXEA et LINXEA IMMO entretiennent des relations capitalistiques indirectes avec la société MONTSEGUR FINANCE

Conformément à la réglementation, lorsque LINXEA ou LINXEA IMMO sont amenées à distribuer des produits d'investissement dont les sociétés citées sont les promoteurs, elles veillent au strict respect de l'intérêt de leurs clients dans le cadre de leur politique de prévention des conflits d'intérêts. Toute information utile sera fournie sur ces relations si besoin, lors de leurs préconisations d'investissements.

Je soussigné(e) / nous soussignés

Et (en cas de co-souscription)

☐ M.

☐ Mme

☐ M.

☐ Mme

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Avoir pris connaissance du document d'entrée en relation LINXEA

Fait à : _____ Le : _____

Signature
de l'adhérent / souscripteur

Signature
du co-adhérent / co-souscripteur

Signature(s)
du (des) représentant(s) légal(aux)

FICHE DE CONNAISSANCE ET EXPERIENCE CLIENT

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 533-15 du code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier, l'adéquation de votre projet avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses sont couvertes par le secret professionnel et resteront strictement confidentielles.
 Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription
 (en cas de souscriptions multiples, une seule fiche sera nécessaire).

I - SITUATION PERSONNELLE (fiche commune uniquement pour les personnes mariées sous un régime de communauté)

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
Civilité	☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Pas de co-souscripteur
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	____ / ____ / ____	____ / ____ / ____
Lieu de naissance :	_____	_____
Nationalité :	☐ Française ☐ Autre : _____	☐ Française ☐ Autre : _____
Situation professionnelle	En activité : ☐ Salarié(e) ☐ Non salarié(e)	En activité : ☐ Salarié(e) ☐ Non salarié(e)
Profession :	_____	_____
Secteur d'activité :	_____	_____
	☐ Retraite ☐ Chômage ☐ Sans profession	☐ Retraite ☐ Chômage ☐ Sans profession
Ancienne profession :	_____	_____
Secteur d'activité :	_____	_____
Contact		
Téléphone :	_____	_____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	
	CP : _____	Ville : _____ Pays : _____
Situation familiale	☐ Célibataire ☐ Pacsé(e)(s) ☐ Marié(e)(s) ☐ Divorcé(e)(s) ☐ Veuf(ve)	
Régime matrimonial	☐ Communauté : _____ ☐ Séparation ☐ Autre : _____	
Nombre d'enfant(s)	_____ dont : _____ à charge	

Personne politiquement exposée (résidente ou non résidente)

Êtes-vous en relation avec des personnes politiquement exposées ou avez-vous exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

SOUSCRIPTEUR

☐ Non ☐ Oui

Si oui, fonction(s) exercée(s) : _____

Lieu(x) d'exercice : _____

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ Non ☐ Oui

Si oui, fonction(s) exercée(s) : _____

Lieu(x) d'exercice : _____

« US Person »

Suite au traité signé entre la France et les Etats-Unis, la réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) impose aux établissements financiers de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains.

SOUSCRIPTEUR

Je déclare que ma situation est la suivante :

Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique

☐ Non ☐ Oui

Je suis résident(e) fiscal(e) (1) des Etats-Unis d'Amérique

☐ Non ☐ Oui

CO-SOUSCRIPTEUR

Je déclare que ma situation est la suivante :

Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique

☐ Non ☐ Oui

Je suis résident(e) fiscal(e) (1) des Etats-Unis d'Amérique

☐ Non ☐ Oui

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, des renseignements complémentaires pourront vous être demandés pour compléter votre dossier.

(1) Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères suivants : avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième), avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain, être titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card). Vous pouvez obtenir plus de précisions sur le site de l'IRS : www.irs.gov

II - SITUATION FINANCIERE

1 - Revenu annuel de votre foyer

- ☐ Inférieur à 25 000 €
☐ Entre 25 000 et 50 000 €
☐ Entre 50 000 et 75 000 €
☐ Entre 75 000 et 100 000 €
☐ Entre 100 000 et 150 000 €
☐ Entre 150 000 et 300 000 €
☐ Entre 300 000 et 500 000 €
☐ Entre 500 000 et 1 000 000 €
☐ Supérieur à 1 000 000 €

2 - Origine des revenus

- ☐ Salaires
☐ Retraite / Pension
☐ Revenus fonciers
☐ Revenus de valeurs mobilières
☐ Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
☐ Bénéfices Non commerciaux (BNC)
☐ Autres : _____

3 - Tranche marginale d'imposition

- ☐ 0%
☐ 14%
☐ 30%
☐ 41%
☐ 45%

4 - Le montant de votre Impôt sur le Revenu (IR), **AVANT REDUCTION, s'élève à _____ €** ☐ Non assujetti(e)s à l'IR

5 - Quel est votre taux d'endettement ? _____ %

6 - Votre situation financière vous permet-elle d'épargner sur vos revenus ?

☐ Non ☐ Oui - Si oui, combien par an ? (estimation) : _____ €

III - SITUATION PATRIMONIALE

1 - Votre résidence principale

Vous êtes :

- ☐ Propriétaire(s)
☐ sans emprunt
☐ avec emprunt
☐ Locataire(s)
☐ Occupant(e)(s) à titre gratuit

2 - Votre patrimoine (estimation)

- ☐ Inférieur à 100 000 € ☐ Entre 2 570 000 et 5 000 000 €
☐ Entre 100 000 et 300 000 € ☐ Entre 5 000 000 et 10 000 000 €
☐ Entre 300 000 et 500 000 € ☐ Supérieur à 10 000 000 €
☐ Entre 500 000 et 800 000 €
☐ Entre 800 000 et 1 300 000 €
☐ Entre 1 300 000 et 2 570 000 €

3 - Le montant de votre Impôt Sur la Fortune Immobilière (IFI), **AVANT REDUCTION, s'élève à _____ €**

☐ Non assujetti(e)s à l'IFI

4 - Répartition de vos actifs

Placements financiers : livrets, assurance-vie, PERP, Madelin, PEA, FCPI/FIP _____ %

Immobilier : résidences principale, secondaires, locatives... _____ %

Autres : oeuvres d'art, objets de collection... _____ %

Total = 100%

5 - Composition de votre patrimoine financier en € ou en %

Livrets, disponibilités, Epargne logement _____

Assurance-vie _____

FCPI/FIP/FCPR/SOFICA Holding (A) _____

PERP/Madelin/PERCO _____

Comptes titres/PEA (Actions, OPCVM...) _____

Autre(s) _____

Total de votre patrimoine financier 0 _____ € ou 100 %

6 - Composition de votre patrimoine immobilier en € ou en %

Résidences principale et secondaire(s) _____

Immobilier locatifs (dont parts de SCPI) _____

Total de votre patrimoine immobilier 0 _____ € ou 100%

IV - CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Selon les critères de la directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers), vous relevez de la catégorie des clients « non professionnels », ce qui vous permet de bénéficier de la protection la plus élevée. Il vous est possible de demander à opter pour la classification « professionnelle » sous certaines conditions.

1 - Connaissiez-vous le fonctionnement, les avantages/inconvénients et les risques, des placements financiers suivants ?

- | | | | |
|---|--|--|---|
| ☐ Comptes sur livrets (Livret A, LDD...) | ☐ Comptes-titres, PEA | ☐ OPCVM actions | ☐ Autres : _____ |
| ☐ L'épargne logement (PEL, CEL) | ☐ Produits structurés (EMTN...) | ☐ Actions | _____ |
| ☐ L'assurance-vie | ☐ OPCVM monétaires | ☐ Titres non cotés (FCPI, FIP...) | _____ |
| ☐ PERP, Madelin | ☐ OPCVM obligataires | ☐ SCPI | _____ |

2 - Quelle est votre expérience des placements financiers en général ?

- ☐ Je n'ai aucune expérience préalable, c'est mon premier investissement
- ☐ J'ai déjà réalisé et suivi seul(e) mes placements financiers (gestion directe)
- ☐ J'ai déjà réalisé des opérations financières avec l'aide d'un conseiller professionnel (gestion conseillée)
- ☐ J'ai déjà confié un mandat de gestion à un professionnel (gestion sous mandat)

3 - Quel risque acceptez-vous sur l'ensemble de votre patrimoine à moyen terme (entre 5 et 10 ans) ?

- ☐ Peu de risques de pertes en capital mais une probabilité de gain faible.
- ☐ Des risques de pertes en capital avec une probabilité de gain moyen.
- ☐ Des risques de pertes significatives en capital avec une probabilité de gain élevé.

V - OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE(S) SOUSCRIPTEUR(S)

Précisez vos objectifs, en les numérotant selon vos priorités (1 étant le plus important) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Réduire mon impôt : ☐ IR ☐ IFI | ☐ Constituer une épargne de précaution |
| ☐ Diversifier mon portefeuille | ☐ Épargner en vue d'un projet |
| ☐ Valoriser mon capital | ☐ Préparer ma retraite |
| ☐ Autres (préciser) : _____ | |

VI - CONNAISSANCE ET EXPERIENCE DES PLACEMENTS FINANCIERS DE CAPITAL RISQUE ET/OU DE DEFISCALISATION

1 - Parmi les placements suivants, quel(s) est(sont) celui(ceux) que vous :

	connaissez ?	déterminez ?	avez détenu(s) ?
SCPI	☐	☐	☐
FCPR	☐	☐	☐
SOFICA	☐	☐	☐
Investissements directs PME (Holding, mandat de gestion...)	☐	☐	☐
Groupement Foncier Forestier/Viticole	☐	☐	☐
FCPI/FIP	☐	☐	☐

2 - À compléter uniquement si vous avez perçu un remboursement sur un ou plusieurs de ces produits :

Lors du remboursement d'un ou plusieurs de ces placements, avez-vous : ☐ obtenu un gain ☐ subi une perte

3 - Sur les placements financiers de type FCPI/FIP, SOFICA, FCPR, Holding..., représentant une faible partie de votre patrimoine, acceptez-vous :

- de prendre un risque de perte en capital ? ☐ oui ☐ non
- de bloquer votre argent pour une période pouvant aller de 5 à 10 ans ? ☐ oui ☐ non

4 - Que représente la part de capital investissement (FCPI/FIP, Holding, SOFICA,...) y compris l'investissement que vous envisagez de réaliser dans votre PATRIMOINE FINANCIER ?

(Voir question III-5 Composition de votre patrimoine financier - ligne FCPI/FIP/FCPR/SOFICA/Holding (A))

- ☐ Inférieure à 5 % ☐ de 5 % à 10 % ☐ de 10 % à 15 % ☐ Supérieure à 15 %

AVERTISSEMENT : En raison du risque de perte en capital et de la durée de détention conseillée des placements, nous vous conseillons de ne pas dépasser **25%** de vos actifs financiers sur ce type de placement.

Néanmoins, si vous souhaitez maintenir votre investissement, nous vous remercions de cocher la case ci-dessous :

☐ J'ai pris connaissance de votre avertissement et souhaite maintenir mon investissement.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ORIGINE DES FONDS ET A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?

☐ Oui ☐ Non

Les fonds versés dans le cadre de votre souscription proviennent de :

- | | |
|---|--|
| ☐ Salaires, traitements | ☐ Revenus fonciers |
| ☐ Epargne constituée | ☐ Revenus de valeurs mobilières |
| ☐ Pensions, retraites | |
| ☐ Autre (précisez) : _____ | |

Par la signature de ce document, j'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies et je(nous) reconnais(ssons) que celles-ci sont nécessaires au traitement de l'opération envisagée.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du souscripteur

Signature du co-souscripteur

La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition aux informations nominatives qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez contacter Finance Sélection.

LETTRE DE MISSION



Cher (e) Client (e),

Vous souhaitez en nous consultant que nous analysons vos besoins en termes d'investissement en regard des éléments de votre patrimoine que vous nous communiquerez ultérieurement si vous acceptez notre offre de service, afin de vous conseiller au mieux dans le choix d'un ou plusieurs produits d'investissement ou d'un ou plusieurs contrats d'assurance afin d'effectuer une opération de placement conforme à vos souhaits.

Cette lettre de mission a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur (Article 325-6 et suivants du Règlement général de l'AMF), de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention en qualité de conseiller en investissement financier non-indépendant.

Proposition de mission

Nous sommes susceptibles de vous accompagner pour les diverses prestations suivantes :

- | | |
|--|---|
| ☐ Audit patrimonial et financier | ☐ Réception / transmission d'Ordres |
| ☐ Assistance au placement financier | ☐ Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes |
| ☐ Analyse de portefeuille | ☐ Autre (à préciser) |

Engagements de LINXEA et LINXEA IMMO

Dans un premier temps, afin de répondre à vos attentes et conformément à nos obligations, nous vous proposons de recueillir les éléments relatifs à :

- votre situation (matrimoniale, financière, fiscale...),
- vos besoins,
- votre expérience et votre connaissance en matière d'investissement,
- vos objectifs (constituer et/ou valoriser une épargne, défiscaliser, obtenir des revenus complémentaires...).

Dans un second temps, nous analyserons ces informations et vous proposerons des produits que nous jugerons en adéquation avec votre situation et vos objectifs. Ainsi, nous justifierons nos propositions au vu des stratégies d'investissement que nous aurons identifiées dans le cadre de notre analyse. Si la mission de conseil, objet des présentes, s'accompagne de la commercialisation de produits ou services financiers, nous nous engageons à répondre à toutes les questions que vous pourrez soulever nous poser à propos de ces produits et services.

Dans un troisième temps et suivant les dispositions de l'article 325-17 du Règlement général de l'AMF, nous formaliserons par écrit nos conseils. Ce conseil justifiera les différentes propositions, leurs avantages et les risques qu'elles comportent au regard de votre situation financière, de votre expérience en matière financière et à la lumière de vos objectifs en matière d'investissements, ainsi qu'ils sont résumés dans les annexes de la présente lettre de mission.

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, notre conseil repose sur l'analyse d'instruments financiers émis ou proposés par des entités avec lesquelles nous pouvons avoir des liens capitalistiques et/ou entretenir des relations commerciales.

Si la relation est appelée à devenir durable, vous bénéficierez, en cas de changement des informations visées dans le document d'entrée en relation, d'une actualisation de ces informations sur notre espace client.

Conformément à la législation en vigueur et avant de formuler notre conseil, la présente lettre de mission comporte diverses annexes que sont :

- ☐ Le document de présentation de la société LINXEA qui tient lieu de document d'entrée en relation et que vous avez d'ores et déjà signé
- ☐ Le Profil Epargnant qui vise à recueillir des informations sur votre situation personnelle et patrimoniale, vos exigences et vos besoins, vos connaissances et expériences en matière financière et votre niveau de tolérance au risque.

Notre conseil sera formalisé au sein d'un rapport de conseil. Ce rapport de conseil comportera une déclaration d'adéquation qui expliquera pourquoi la recommandation que nous formulons est conforme à vos objectifs et à votre situation particulière. Les informations sur le ou les produits que nous vous proposerons prendront la forme du ou des documents d'informations clés tels que prévus par la réglementation.

A l'issue de cette première mission de conseil, et pour tenir compte de l'évolution de votre situation patrimoniale et de vos objectifs, nous pourrions conjointement envisager l'opportunité d'une actualisation de nos propositions. Nous pourrions également vous tenir informé(e) des évolutions patrimoniales et fiscales. Ainsi, nous vous proposerons, si notre mission perdure au-delà d'une année, d'actualiser ensemble les informations communiquées par vos soins.

Mode de rémunération et accompagnement

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation qui vous a été remis, notre conseil en investissements financiers est fourni dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts de nos clients. Ce conseil est cependant défini comme non indépendant car notre mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions qui sont négociées et versées directement par les partenaires ou promoteurs des solutions d'investissement qui auront été retenues par LINXEA ou LINXEA IMMO.

Ces rémunérations s'expriment en pourcentage des actifs dont LINXEA ou LINXEA IMMO est le courtier ou le distributeur. Elles figurent de manière détaillée dans la documentation contractuelle de chaque placement qui vous est remise avant souscription de toute solution d'investissement.

LINXEA et LINXEA IMMO seront présents pour vous accompagner sur toute la durée de votre investissement et sera en mesure de vous fournir une évaluation périodique du caractère adéquat des instruments financiers qui vous sont recommandés.

LINXEA et LINXEA IMMO s'engagent à délivrer un contenu fiable, clair et ne portant pas à confusion notamment sur le risque inhérent aux produits proposés.

Nos conseillers sont habilités pour vous prodiguer des conseils personnalisés : ils sont tous salariés, non rémunérés à la commission et n'ont aucun intéressement aux produits commercialisés. Ils bénéficient d'une formation continue en matière de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Prise d'effet, durée, résiliation

La présente mission de conseil sera exécutée sur une durée initiale d'un an, à compter de votre accord sur les termes de la présente lettre de mission matérialisée par la signature de celle-ci. Elle se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. La dénonciation prendra effet immédiatement, sans préavis.

Mises en garde compte-tenu du ou des marchés-cibles

Vous avez le choix de refuser de répondre à toutes nos questions ou à certaines d'entre elles. Le conseil qui vous sera fourni présente alors le risque de ne pas être adapté à votre situation et à vos objectifs.

LINXEA et LINXEA IMMO pourront être amenés à vous proposer dans le respect de votre profil de risque d'investir sur des supports ou des produits financiers dont la performance n'est pas garantie et impliquant un risque de perte en capital.

Délai de rétractation

Nous vous informons que dans l'hypothèse où la conclusion de la présente lettre de mission fait suite à un acte de démarchage, vous disposez en application de l'article L 341-16 du Code Monétaire et Financier d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature des présentes.

Vous acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de prospection commerciale par LINXEA et LINXEA IMMO en cochant la case ci-contre : ☐

Fait le : _____

Signature du client

Données personnelles

LINXEA, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et en services de paiement et conseiller en investissements financiers non indépendant, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478958762, et dont le siège social est situé au 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris, recueille des informations qui font l'objet d'un traitement informatique.

LINXEA IMMO, courtier d'assurance, mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement et conseiller en investissements financiers non indépendant, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n°829 444 934, et dont le siège social est situé au 58 avenue Hoche - 75008 Paris, recueille également des informations qui font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations ont pour objectifs : de vous recommander des solutions d'épargne adaptées à vos besoins, de permettre la préparation, la conclusion et la gestion de votre contrat, de respecter l'application de la réglementation en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de lutte contre les fraudes, de finaliser la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et de réaliser des études destinées à améliorer la qualité de notre conseil.

Elles seront conservées par LINXEA ou LINXEA IMMO pendant toute la durée nécessaire au respect de nos obligations légales et réglementaires.

Ces données seront éventuellement transmises aux partenaires de LINXEA et LINXEA IMMO (assureurs, sociétés de gestion, intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat), ou si nécessaire aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations.

Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire(s) du contrat).

Nos partenaires peuvent être amenés à utiliser les informations clients.

Par ailleurs, conformément à la loi «Informatique et Libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 et 2018, et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à LINXEA à l'adresse suivante LINXEA - DPO / 58 avenue Hoche CS 70200 75008 Paris avec une copie de pièce d'identité.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en renseignant un formulaire de plainte en ligne;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Signature du conseiller LINXEA ou LINXEA IMMO

LINXEA Siège social : 58 avenue Hoche CS70200 75008 PARIS – SAS au capital de 106 200 € Siret : RCS PARIS 478 958 762. LINXEA est immatriculé au registre de l'ORIAS sous le numéro 07031073 en tant que courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et en services de paiement et conseiller en investissements financiers. Le registre est consultable sur le site www.orias.fr. LINXEA est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). LINXEA est membre de la CNCGP (référéncé sous le numéro CA3788), qui est une association professionnelle agréée par l'AMF. Vous pouvez adresser toute réclamation au Service réclamations de LINXEA – 58 avenue Hoche CS70200 75008 Paris.

LINXEA IMMO - 58 avenue Hoche, 75008 PARIS - SAS au capital de 10 000 euros - SIRET: RCS PARIS 829 444 934. LINXEA IMMO est immatriculée au registre de l'ORIAS sous le numéro 17003881 en tant que courtier d'assurance, mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement et conseiller en investissements financiers. LINXEA IMMO est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). LINXEA IMMO est membre de la CNCGP (référéncé sous le numéro CA3788). LINXEA IMMO exerce également l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce (carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 020 353 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France).

CONVENTION DE RÉCEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

Entre :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Domicilié(e) : _____

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : / /

ci-après dénommé le CLIENT d'une part,

Et

LINXEA Immo, enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E008688. Dans ce cadre, LINXEA Immo a souscrit auprès du Zurich Insurance une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L512-6 et L 512- 7 du Code des Assurances.

(N ° de police : 7500026945), **ci-après dénommé le Conseil d'autre part,**

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC (FIP, FCPI, SCPI...).

Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré
- la signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera autant que faire se peut les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

(Paraphe(s))

CONVENTION DE RÉCEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

A : _____

Le : _____

Signature(s) client(s) :

Antoine Delon, Président
Pour LINXEA

Un double de cet exemplaire vous sera retourné avec notre signature.